

## *Assemblée générale 2023*

57<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire



Ill. 1 SUPSI Campus Mendrisio © SUPSI

*5 et 6 mai 2023 à Mendrisio*

*Chères et chers collègues,*



Il y a de cela quelques jours a été commémoré le 111<sup>e</sup> anniversaire du décès de Johann Rudolf Rahn. Il n'est pas seulement connu en tant que cofondateur de la topographie artistique suisse et père de la protection des monuments moderne. Il a également rédigé l'un des premiers guides des monuments et d'art du Tessin et émis une déclaration provocatrice : « A aucune époque, la Suisse n'a été un pays artistique de premier plan ». Il est tentant, mais également dangereux, de détacher complètement de telles affirmations de son contexte. Malheureusement, cette approche journalistique est par trop courante : la protection du patrimoine est coûteuse, la protection du patrimoine empêche la protection climatique, ou encore, l'archéologie retarde la construction des autoroutes, etc. Nous connaissons tous par trop le poids de tels slogans. Ils ne doivent néanmoins pas nous empêcher de mener à bien nos tâches avec sérieux et de manière fondée, avec pour objectif de prouver le contraire. C'est là l'un des rôles d'ICOMOS, et nous nous engageons à le respecter dans le cadre des principes de base qui le fondent.

Chez Rahn aussi, nous découvrons dans ses textes une formulation plus précise de sa déclaration mentionnée précédemment : « D'une manière totalement injuste, la Suisse est mentionnée comme un pays d'une grande pauvreté sur le plan culturel. Il est seulement correct d'affirmer que nous manquons d'œuvres qui peuvent être considérés comme des jalons du développement artistique global ». À d'autres endroits, il précise encore : « Contrairement aux créations d'autres peuples, l'approche et la démarche de l'activité autochtone se porta de préférence sur une production artistique et artisanale mineure. Or, dans cette voie, la Suisse a fourni des prestations significatives, de telle sorte que d'anciens chroniqueurs aussi bien que les nouveaux connaisseurs s'accordent pour affirmer que nos maîtres sont restés inégalés dans certains domaines. ».

Dans le cadre de notre réunion annuelle, qui nous conduit dans la partie de la Suisse de langue italienne, nous aurons la possibilité de nous informer sur la restauration de cette « production artisanale », mais également le jour suivant de découvrir des « témoins d'un goût toujours vivant des générations antérieures » (selon une citation Rahn) , dans le cadre d'une visite de haut niveau. Je vous invite en outre à utiliser la future assemblée générale en tant que véhicule d'une sauvegarde du patrimoine orientée vers le futur, en participant de manière active aux divers points de l'ordre du jour ou aux débats, en faisant état de vos opinions. Ce n'est que si nous quittons notre nid d'aigle que nous serons capables d'obtenir des résultats effectifs ! C'est en ce sens que je me réjouis d'une future assemblée générale vivante et de débats aussi nombreux qu'intéressants lors de notre dîner ou au cours des excursions du samedi. À bientôt dans le Mendrisiotto

Niklaus Ledergerber, président ICOMOS Suisse

Éditorial	
tirage	300
rédaction/conception	Secrétariat d'ICOMOS Suisse
traductions	Jean-Pierre Lewerer, groupe de travail
contact	<a href="mailto:secretariat@icomos.ch">secretariat@icomos.ch</a>

Images: Ill. 1 ©SUPSI / Ill. 2 ©Niklaus Ledergerber / Ill. 3 © Hannes Henz  
Architekturfotograf Zuerich\_291391 / Ill. 4 ©map.search.ch

## PROGRAMME DE L'ASSEMBLEE ANNUELLE 2023

### Programme du 5 mai 2023

- 13:45 Assemblée générale annuelle *SUPSI, Sala Polivalente (PT),  
Via Flora Ruchat-Roncati 15, Mendrisio*
- Accueil *Niklaus Ledergerber, président*
- Allocution de bienvenue *Endrio Ruggiero, Capo Ufficio dei beni culturali (Bellinzona)  
Jean-Pierre Candeloro, Direttore del Dipartimento ambiente  
costruzione e design, Supsi*
- 15:45 Pause
- 16:15 Visite de la SUPSI *Giacinta Jean, Francesca Piqué, Andrea Valentini*
- 18:00 Apéritif et allocution de bienvenue *Paolo Danielli, Capo Dicastero Cultura, Mendrisio*
- 20:00 Repas du soir *Antico Grotto Ticino, via alla Cantine 20, Mendrisio*

### Programme du 6. mai 2023

- 09:15 Visite de la chiesa di Sant'Eusebio, Castel San Pietro *Lara Calderari, Gabriele Geronzi*  
(lieu de rencontre : Sagrato della Chiesa)
- 11:00 Visite de Cuntitt, Castel San Pietro *Edy Quaglia*
- 12:00 Collation rapide *Osteria Cuntitt*
- 14:00 Percorso del cemento, Morbio Inferiore *Parco Gole della Breggia*
- 16:00 Fin de l'assemblée générale annuelle et allocution d'adieu *Le organizzatrici*

## *ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2023*

*Date: 5 mai 2023*

*Début: 13:45*

*Lieu: SUPSI Scuola universitaria, Sala Polivalente (piano terreno), via Flora Ruchat-Roncati 15, Mendrisio TI,*

1. Ouverture de la 57<sup>e</sup> assemblée générale annuelle
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Election des scrutateurs et fixation de la majorité absolue
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 mai 2022 à Zurich
5. Nouveaux membres et démissions
6. Rapports annuels du président, du secrétariat général, du secrétariat
7. Rapports annuels des groupes de travail
8. Information sur l'aide à l'Ukraine
9. Rapport de l'organe de révision et vote des comptes 2022
10. Décharge du comité
11. Présentation du budget 2023
12. Fixation de la cotisation des membres pour 2024
13. Elections
  - a. Choix de l'organe de révision
14. Révision des statuts
15. General Assembly 2023 à Sydney
  - a. Participation
  - b. Délégation des droits de vote
16. Objectifs d'ICOMOS Suisse pour 2023
17. Divers
18. Assemblée générale annuelle 2024

*Point 4 de l'ordre du jour*

*Procès verbal de l'assemblée annuelle d'ICOMOS Suisse*

*6 mai 2022, 14.00-15:30*

*Zurich (ZH), bâtiment principal de l'EPF Zurich, Aula Semper, Rämistrasse 101,  
8092 Zürich*

*Présents : 54 votants (membres d'ICOMOS Suisse)*

Comité (tous membres d'ICOMOS Suisse) :

N. Ledergerber (président), C. Courtiau (vice-présidente), R. Cardani Vergani (finances), R. Tropeano, M. Bilfinger (secrétaire générale, contacts internationaux), A. Cereghetti, L. Regazzoni

Membres d'ICOMOS Suisse :

F. Attanasio, A. Barthel, P. Beuchat, G. Buzzi, K. Chalvatzi, K. Domhardt, B. Eberschweiler, U. Fausch, M. Fischli, B. Furrer, S. Gasser, D. Gutscher, T. Häfliger, V. Herrmann, C. Illing, Y. Kocherhans, A. Komeda, G. Kunz, S. Langenberg, J. Lewerer, A. Mader, A. Maier, T. Marti, C. Marty, B. Müller, E. Müller, J. Mürner, E. Muttner, M. Muttner, M. Neuenschwander, W. Odermatt, P. Pacozzi, H. Pantli, H. Peeters, F. Pescatore, C. Picononi, F. Rohr-Stettler, L. Rühl, S. Schlachetzki, R. Sollberger, M. Vock, D. Warger, A. Weichbrodt, P. Widmer, C. Wilkening-Aumann, J. James

Invité-es et hôtes (tous non membres d'ICOMOS Suisse) :

P. Hasler-Olbrych (GastroSuisse), P. Hegelbach (hit Treuhand GmbH), J. Münsterteicher, R. Rehm (EPFZ et membre d'ICOMOS Suisse depuis le 6.5.2022) A. Spillmann (spillmann echsle architekten ag et membre d'ICOMOS Suisse depuis le 1.7.2022)

Secrétariat (non membre d'ICOMOS Suisse) :

M. Eberle (procès-verbal sur la base de l'enregistrement de la séance)

*Excusés:*

Comité (tous membres d'ICOMOS Suisse) :

J. Christ (PE) / D. Schnell (DS)

Groupes de travail :

Sauvegarde des jardins historiques, Hôtels et restaurants historiques

Membres d'ICOMOS Suisse :

A. Baeriswyl, N. Bauermeister, P. Birrer, J. Bossardt, L. Breitmeyer, S. Brinitzer, J. Bujard, N. Caviezel, B. Chaillot-Calame, J. de Weck, L. El-Wakil, M. Flury-Rova, M. Fröhlich, M. Girard, L. Gratz, U. Habegger, T.

Häfliger, A. Hafner, M. Jaquet, K. Kaufmann, C. Kessler, K. Kröger, R. Maradan, F. Pajor, T. Reitmaier, I. Sieber,

Invités :

L. Alioth (Domus Antiqua Helvetica), L. Pernet (Archéologie suisse), C. Simoes (Office fédéral de la protection de la population), S. Wuelfert (Commission fédérale pour la protection des monuments), S. Wüthrich (Service des affaires culturelles/Office du patrimoine et de l'archéologie), T. Zeltner (Commission suisse de l'Unesco)

### *1. Ouverture de la 56<sup>e</sup> assemblée annuelle*

L'assemblée annuelle est ouverte par Niklaus Ledergerber président d'ICOMOS Suisse. Il salue la présence des membres et des hôtes.

Il salue également la présence des personnes en charge de la protection du bâtiment, Beat Eberschweiler, conservateur du canton de Zurich, ainsi que Stefan Gasser du service municipal en charge de la conservation. Ces deux services guideront la visite en ville de Zurich prévue le lendemain. Niklaus Ledergerber salue également la présence d'Anjo Weichbrodt SCR, Melchior Fischli du SCR, Patrik Hasler-Olbrych de GastroSuisse et Peter Hegelbach, réviseur d'ICOMOS Suisse. Il salue également la présence de Daniel Gutscher et d'Eduard Müller, anciens présidents d'ICOMOS Suisse, ainsi que de Johann Mürner, ancien responsable de la Section culture du bâti.

Niklaus Ledergerber excuse l'absence de toute une série d'hôtes et de membres qui n'ont malheureusement pas pu participer à l'assemblée générale annuelle. Il ne cite pas leurs noms, qui figureront ultérieurement dans le procès-verbal de la séance. Il excuse également deux membres du comité, Jasmin Christ et Dieter Schnell, qui sont absents pour raison de santé.

Le bâtiment principal de l'EPFZ a été sélectionné en vue d'accueillir l'assemblée générale de cette année pour deux bonnes raisons. D'une part, il s'agit de marquer la création, l'année précédente, de la nouvelle chaire « Patrimoine bâti et conservation » et, d'autre part, du fait que le bâtiment principal de l'EPFZ est actuellement en cours de réhabilitation, de rénovation et de restauration et constitue de ce fait un lieu particulièrement intéressant pour ICOMOS Suisse.

Niklaus Ledergerber salue la présence de la cofondatrice du groupe de travail d'ICOMOS Suisse « Système et série », professeure en charge de la sauvegarde du patrimoine à l'EPF Zurich et ancienne membre du comité. Il donne ensuite la parole à la professeure Dr. Silke Langenberg.

Silke Langenberg salue au nom de l'Institut de la conservation et de la recherche dans le domaine du patrimoine historique de l'EPF Zurich l'ensemble des participant-es et transmet les salutations d'Oliver Martin, directeur de l'Office fédéral de la culture, qui ne peut malheureusement pas participer à notre manifestation. Elle informe que le groupe de travail « Système et série » achèvera au cours de cette année sa publication finale.

Elle informe également que le comité a donné son accord provisoire pour la création d'un nouveau groupe de travail d'ICOMOS Suisse, que l'EPFZ souhaiterait placer sous son égide. Dans le cadre des discussions menées avec l'Office fédéral de la culture, il lui est apparu que l'Année européenne de la protection du patrimoine de l'année 2025 commémorera le jubilé de cette manifestation. À l'aide de ce nouveau groupe de travail, elle souhaite d'une part participer à la coordination des nombreuses manifestations qui auront lieu dans ce cadre, et d'autre part organiser une exposition qui se consacrerait au patrimoine des minorités. Dès que le nouveau groupe de travail d'ICOMOS Suisse « Who's Heritage » (désignation provisoire) sera créé officiellement, elle serait favorable à ce que

d'autres membres la contactent en vue de participer à ce nouveau groupe de travail. Silke Langenberg souligne son plaisir à participer à notre assemblée générale annuelle.

Niklaus Ledergerber s'excuse auprès des participants de langue italienne et française du fait que l'assemblée générale annuelle a lieu en allemand et leur demande de faire preuve de compréhension. Il demande si des modifications sont demandées en ce qui concerne l'ordre du jour ou si des suggestions existent à ce sujet. Aucun participant ne réclame la parole.

## *2. Approbation de l'ordre du jour*

L'ordre du jour (AG 2022 Documentation, p. 5) est entériné.

## *3. Sélection des scrutateurs et détermination de la majorité absolue*

Heinz Pantli est choisi en tant que scrutateur. La majorité absolue se situe à environ 40 voix. Le chiffre précis sera ultérieurement contrôlé sur la base de la liste des signatures et communiqué officiellement.

## *4. Approbation du protocole de l'assemblée annuelle des membres du 24 septembre 2021 à Nyon*

Du fait que Manuela Eberle, membre du secrétariat et responsable du procès-verbal, ne participa pas personnellement à l'assemblée annuelle de l'année dernière et ne connut son déroulement qu'ultérieurement sur enregistrement, un certain nombre d'ambiguïtés furent constatées, puis éclaircies et corrigées. Niklaus Ledergerber demande s'il existe encore des propositions de modifications ou d'ajouts au procès-verbal. Aucune proposition n'est faite à ce sujet.

Le procès-verbal (documentation AG 2022, P. 6-12) est entériné, avec une seule abstention

## *5. Nouveaux membres et démissions*

Le président salue la présence des nouveaux membres Francesca Attanasio, Martin Neuenschwander, Anastasia Paschou, Fondation en faveur de la culture du bâti (membre collectif), Regine Hess, Reto Wasser, Rune Frandsen, Matthias Brenner (professionnel émergent) et Robin Rehm.

Aux neuf nouvelles admissions correspondent dix démissions. Le nouveau total des membres à la date du 06.05.2022 s'élève dès lors à 282, dont 262 membres individuels, 15 membres institutionnels et 5 membres émergents.

## *6. Rapport annuel du président, du secrétariat général et du secrétariat*

Les rapports annuels du président, du secrétariat général, du secrétariat et des divers groupes de travail ont été transmis aux membres avec les documents de la réunion (documentation AG 2022, p. 13-15) et ne doivent dès lors pas faire l'objet d'une lecture exhaustive.

Le président complète son rapport annuel avec les éléments suivants :

depuis la dernière assemblée générale annuelle, ICOMOS Suisse a enfin publié le volume 5 de la série Monumenta, avec quelque 13 contributions. Il est consacré à la thématique de la « culture du bâti » et à celle de l' « influence exercée par notre héritage dans le domaine de la culture du bâti ». Cette série de publications a été créée à l'origine en vue de promouvoir les échanges entre les groupes nationaux de langue allemande. Cette approche s'est quelque peu élargie au cours des dernières années et les textes sont dorénavant en partie traduits en français et en anglais, de manière à rendre cette publication accessible à un public plus large. La présentation de cette publication a eu lieu dans le cadre de la manifestation « Cultura Suisse ». Entre-temps, ICOMOS Suisse, en collaboration avec les collègues

d'Allemagne, d'Autriche, du Luxembourg et du Tyrol du sud, est en train de fixer de nouveaux délais en vue de la récolte d'idées pour la parution du volume 6 de la série Monumenta.

Des questions peuvent ensuite être posées au comité et au groupe de travail. En l'absence de toute opposition et/ou demande d'éclaircissements des personnes présentes, Niklaus Ledergerber constate que le travail mené au cours de la demi-année écoulée peut être considéré comme satisfaisant. Des applaudissements nourris des personnes présentes s'adressent au comité.

#### *7. Rapports annuels des groupes de travail*

Les rapports annuels de l'ensemble des groupes de travail ont été diffusés auprès de nos membres avec les documents de l'assemblée générale annuelle (documentation AG 2022, p. 16-19). Il n'est par conséquent pas nécessaire de les lire à haute voix.

En raison de l'absence excusée des groupes de travail « Hôtels et restaurants historiques » et « Parcs et jardins historiques », nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

#### *8. Communication du rapport du réviseur et approbation des comptes de l'exercice 2021*

Le président demande au réviseur, Monsieur Peter Hegelbach de la hit Treuhand GmbH de lire et de commenter brièvement le bilan annuel, qui a été diffusé auprès des membres en même temps que les documents de l'assemblée générale annuelle (documentation AG 2022, p. 20-21). Par ailleurs, la présentation des comptes a été profondément modifiée par rapport à la version précédente. La cause en est à la restructuration complète de nos comptes. Dès lors, il sera à l'avenir quelque peu plus simple de gérer la comptabilité. Le bilan se présente dès lors pour la première fois sous une forme plus professionnelle. En raison de cette modification, les chiffres des années précédentes ne peuvent pas directement être comparés aux chiffres actuels, dans la mesure où ces derniers étaient encore présentés sous l'ancienne forme. À partir de l'année prochaine, cette discordance n'existera plus.

Au niveau des comptes, on constate une forte diminution des rentrées, dont le groupe de travail « Système et série » est avant tout responsable. Alors que les rentrées ont eu lieu principalement au cours des années précédentes, les dépenses ont diminué. Au niveau des salaires, des frais de gestion, etc., on ne constate pas d'importants écarts. Le bénéfice net se monte à CHF 21'437.16.-, par rapport au montant de CHF 12'580.80.- de l'année précédente.

Au niveau du bilan, les liquidités de cette année se montent environ à CHF 162'000.-. Du côté des pertes, on ne constate que peu d'écarts. Il existe encore un report en ce qui concerne les dettes qui doivent être remboursées au cours de l'année suivante. Peter Hegelbach demande s'il y a encore d'autres questions. Personne ne souhaite prendre la parole.

Peter Hegelbach complète son rapport annuel en précisant qu'il s'est rendu au secrétariat à Winterthour dans le but de contrôler les comptes annuels. Il souligne la qualité de la comptabilité. Il a bénéficié d'une information complète sur tous les sujets abordés et souligne l'excellent archivage de tous les documents et justificatifs, ainsi que l'excellente répartition des fonds. Peter Hegelbach n'émet dès lors aucune critique et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes.

Peter Hegelbach redonne la parole à Niklaus Ledergerber.

Le président précise les points suivants :

La raison du bénéfice relativement important de cette année découle en partie des paiements déjà effectués depuis l'étranger pour la publication du volume 5 de Monumenta, ainsi que des dépenses pas encore effectuées, comme par exemple le versement de la facture de l'imprimeur.

Les comptes 2021 sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée générale annuelle.

### *9. Décharge accordée au comité*

Personne ne souhaite s'exprimer au sujet de la décharge accordée au comité. Dès lors, l'assemblée générale donne à l'unanimité décharge au comité.

### *10. Présentation du budget 2022*

Le président présente le budget 2022. Ce dernier a au préalable été entériné par le comité.

Le budget présente un modeste déficit d'environ CHF 300 – 400.-. Par ailleurs, aucune dépense particulière n'est prévue qui pourrait grever le budget planifié. Les rentrées portent avant tout sur l'encaissement des cotisations des membres et de la subvention accordée par l'Office fédéral de la culture. Les dépenses concernent avant tout le versement à ICOMOS International, les frais de secrétariat et quelques autres postes secondaires. Niklaus Ledergerber précise que le nouveau groupe de travail n'est pas encore pris en compte dans le budget et s'excuse à ce sujet. De ce fait, il se pourrait que les comptes de l'année prochaine puissent présenter un déficit plus important. Ceci étant, le budget est néanmoins grosso modo équilibré.

Le président demande si quelqu'un a des suggestions à faire à propos du budget. Personne ne demandant la parole, l'assemblée générale prend note du budget.

### *11. Fixation de la cotisation des membres 2023*

Le comité recommande de maintenir la cotisation des membres individuels à CHF 170.-, celle des professionnels émergents à CHF 85.- et celle des membres institutionnels à CHF 450.-.

Les membres acceptent à l'unanimité la proposition du comité du maintien de la cotisation des membres individuels à CHF 170.-, des professionnels émergents à CHF 85.- et des membres institutionnels à CHF 450.-.

ICOMOS Suisse a à plusieurs reprises été abordée à propos de la raison pour laquelle les cotisations des membres sont encaissées aussi rapidement (ainsi, par exemple, les factures des cotisations des membres pour 2023 ont été envoyées dès septembre 2022). La raison est que les contributions doivent être transmises au début de l'année suivante à Paris et qu'ICOMOS Suisse est par conséquent contraint de disposer de suffisamment de liquidités.

### *12. Élections*

#### *a. Succession de Ruggero Tropeano*

En raison de nos statuts, qui prévoient une limitation des mandats à 9 ans, Ruggero Tropeano est contraint de démissionner du comité. En raison de ses compétences professionnelles élevées, son réseau étendu, ses liens avec l'enseignement et la pratique, il a beaucoup apporté au comité. Il a également soutenu ICOMOS Suisse dans le cadre de diverses manifestations internationales. Par ailleurs, en raison de ses nombreux contacts, il a également favorisé le recrutement de nombreux nouveaux membres dans le cadre de ses relations. Niklaus Ledergerber remercie cordialement Ruggero Tropeano au nom du comité pour son engagement sans faille et sa bienveillance, et lui remet un modeste cadeau sous les applaudissements des personnes présentes.

Albina Cereghetti de Mesocco, architecte, conseillère scientifique au sein du service cantonal de la conservation du canton des Grisons est proposée en tant que nouveau membre du comité. Elle se

présente brièvement. Aucune autre proposition n'étant faite, Albina Cereghetti est nommée au comité par acclamation.

b. Représentante des restauratrices et restaurateurs

Lucia Regazzoni est proposée en remplacement de Michel Muttner, qui a démissionné du comité il y a de cela quelques années en raison des limites de mandats fixées par les statuts, en tant que représentante des restauratrices et restaurateurs. Elle est par ailleurs un membre très jeune (faisant partie des professionnels émergents). Elle se présente brièvement. En l'absence d'une autre proposition, Lucia Regazzoni est nommée par acclamation au comité.

c. Election de l'organe de révision

Monsieur Peter Hegelbach (propriétaire de la hit Treuhand GmbH, Uster) est réélu à l'unanimité.

### *13. Objectifs d'ICOMOS Suisse pour l'année 2022*

En raison de la Covid et de la guerre en Ukraine, , nombre d'objectifs sont encore flous, même si ICOMOS Suisse s'est fixé les thématiques suivantes pour l'année 2022 :

Poursuite de la « formation continue », un groupe qui s'affirme au niveau de la formation permanente, notamment dans le cadre du domaine de la conservation du patrimoine. La dernière manifestation organisée par cette formation fut « Digiarch 21 », un colloque consacré à la digitalisation dans les domaines de la sauvegarde du patrimoine, de l'archéologie et de la restauration. Cette structure a jusqu'à maintenant avant tout été soutenue par l'Office fédéral de la culture, qui souhaite dorénavant se retirer quelque peu et transmettre la conduite opérationnelle à NIKE. Or, en raison de changements au niveau du personnel, NIKE est en cours de bouleversement. Il s'agit dès lors de restituer une base stable et de qualité à la formation continue, de telle manière que, dans le cadre d'un rythme bisannuel, il devienne possible de mettre sur pied des colloques importants portant sur des thèmes majeurs dans ce domaine. Il convient également de redéfinir qui porte la responsabilité de l'organisation, toutes choses qui sont actuellement largement ouvertes.

Par ailleurs, les statuts d'ICOMOS Suisse doivent être adaptés et révisés. ICOMOS International a élaboré des statuts indicatifs, qui devraient être respectés par les divers groupes nationaux. ICOMOS Suisse a constaté que diverses adaptations doivent être effectuées. Monica Bilfinger, secrétaire générale d'ICOMOS Suisse prendra en main ce projet. Dès la prochaine assemblée générale, le sujet des adaptations à envisager doit être abordé, de manière à permettre de procéder au vote des nouveaux statuts.

Niklaus Ledergerber informe que le comité n'a pas encore réussi au cours de la demi-année précédente à adapter sa prise de position en matière de monuments mal-aimés (voir Documentation AG 2021, p. 10)

Par ailleurs, une collaboration s'est établie avec l'OFC. Ce dernier a créé un groupe d'experts qui se consacre à la thématique « Effets du réchauffement climatique ». Les premières réunions ont d'ores et déjà eu lieu. Dans le cadre d'une première phase, il convient d'identifier la problématique du réchauffement climatique. Au cours d'une seconde phase, qui débutera cette année, il s'agit de rechercher des types de solutions qui s'inscrivent dans la réalité nationale.

Par ailleurs, le comité participera activement à la mise sur pied du nouveau groupe de travail. Certains réseaux, qui ont été quelque peu négligés, doivent être réactivés. Il est important qu'ICOMOS Suisse

recherche à nouveau davantage le contact avec la commission suisse de l'UNESCO. De même, l'UICN, le pendant dans le domaine de la nature et de la protection du paysage, doit être contactée. La collaboration avec cette organisation ne peut être que profitable à ICOMOS Suisse.

Le conflit militaire qui touche l'Ukraine préoccupe toujours ICOMOS Suisse. Actuellement se tient une conférence du York-Group, au sein de laquelle des collègues de l'Ukraine évoquent leur situation. On y tente d'identifier ce que les divers pays ont planifié, tout en tentant de mettre sur pied une aide coordonnée. Par ailleurs, il est nécessaire d'étudier avec quelles autres organisations il est possible de mettre sur pied une coopération coordonnée.

Au niveau européen, il est prévu la poursuite de la publication des volumes Monumenta. Par ailleurs, ICOMOS Suisse a été contactée par des pays voisins en vue d'établir une collaboration dans le domaine du changement climatique, ainsi que dans celui de la culture du bâti. Ils sont dans l'attente d'une prise de position de notre part. Sur le plan international, l'assemblée générale 2023 est prévue à Sydney. Dans le cadre de la préparation de cette manifestation auront lieu à nouveau à une série de consultations à propos de nouvelles directives et de documents de base. Ces derniers doivent faire l'objet d'une préparation en vue du vote final.

S'ajoute à cela que le comité est contraint de consacrer beaucoup de temps à des thématiques statutaires, ainsi qu'à des questions concernant le personnel et le droit du travail, sans compter les sujets relevant du droit financier, ce qui est regrettable.

#### 14. Divers

Lors de la précédente assemblée générale, Niklaus Ledergerber a demandé si les membres souhaitent pouvoir s'informer sur une plate-forme à propos des réunions et des manifestations internationales. À l'époque, il est apparu qu'un certain nombre de membres manifestaient un intérêt pour un tel échange d'information et la décision fut prise de trouver une solution adéquate à cette demande. Entre-temps ICOMOS International a réagi et communiqué que le site internet ([www.icomos.org](http://www.icomos.org)) présente une liste de toutes ces réunions, avec la possibilité de s'y annoncer. Niklaus Ledergerber recommande dès lors d'utiliser ce nouveau mode d'information.

Niklaus Ledergerber signale que des membres qui souhaiteraient s'engager dans le cadre de l'ICOMOS Suisse peuvent s'informer sur le site internet d'ICOMOS Suisse à propos des divers groupes de travail et, s'ils manifestent de l'intérêt, de prendre directement contact avec le groupe de travail ad hoc. En revanche, si des membres souhaitent s'engager dans un groupe de travail international, il est important que le comité soit informé de la démarche.

ICOMOS Suisse a été informée du fait que certains domaines de notre groupe national souhaiteraient être davantage interconnectés. Pour ce faire, la liste des membres peut constituer une approche envisageable. En cas d'intérêt de disposer d'une liste des membres, il est possible de s'annoncer auprès du secrétariat.

Niklaus Ledergerber donne la parole à Toni Häfliger, l'ancien conservateur des CFF. Ce dernier informe les participants de la tenue d'un colloque spécialisé intitulé « Conservation dans le domaine des chemins de fer », qui sera organisé par le service des CFF en charge de la conservation, la chaire du patrimoine bâti et de la conservation, l'institut de recherche du patrimoine et de la substance historique, ainsi que l'institut d'étude de la technologie dans le domaine de l'architecture de l'EPF Zurich. Cette manifestation est prévue les 23 et 24 juin 2022 dans le cadre du centre de l'EPFZ, le 25 juin 2022 dans le cadre de l'atelier de Zurich (ateliers CFF). Les partenaires à ce projet sont l'Office fédéral de la culture, ICOMOS Suisse et SBB Historic. Ce colloque spécialisé coïncide avec l'important jubilé « 175 années des chemins de fer suisses » et le vingtième anniversaire de la création du service CFF en charge de la sauvegarde du patrimoine. L'objectif de ce colloque international est d'effectuer un état des lieux des expériences, des

méthodes et des connaissances, mais également des potentiels, des exigences et des demandes de recherches, destiné à servir de base aux travaux ultérieurs visant à remplir les tâches fascinantes qui nous attendent dans ce domaine.

Niklaus Ledergerber souhaite beaucoup de succès à Toni Häfliger pour ce colloque et donne la parole à l'assemblée. Aucune question complémentaire n'est posée à ce sujet.

#### *15. Assemblée générale annuelle 2023*

Il est décidé que l'assemblée générale annuelle 2023 d'ICOMOS Suisse aura lieu les 5 et 6 mai 2023 dans la région tessinoise. Niklaus Ledergerber demande aux membres de réserver cette date.

Le président remercie l'EPF Zurich pour son accueil, le comité pour sa participation active, l'ensemble des membres, les intervenant-es dans le cadre du colloque, ainsi que les guides en charge de la visite du lendemain.

Le président remercie tout particulièrement Monica Bilfinger pour son activité en tant que secrétaire générale, Jean-Pierre Lewerer pour ses traductions, ainsi que Manuela Eberle pour son travail au sein du secrétariat. En guise de remerciement, il remet un cadeau à ces trois personnes pour leur précieux concours.

Winterthour, le 30.06.2022

Pour le protocole :  
Manuela Eberle, secrétariat d'ICOMOS Suisse

#### *Point 5 de l'ordre du jour*

#### *Nouveaux membres et démissions 2022, état au 31.12.2022*

14 nouveaux membres état au 1.1.22: Francesca Attanasio, Matti Neuenschwander, Anastasia Paschou, Stiftung Baukultur (membre institutionnel), Matthias Brenner (jeune membre professionnel émergent), Reto Wasser, Runde Frandsen, Regine Hess, Robin Rehm, Ellinor Dunning, spillmann echsle architekten ag (membre institutionnel), Ekaterina Tsolova (jeune membre professionnel émergent), Louis Vandenabeele, Jana Münsterteicher

11 démissions, état au 31.12.22: Jürg Goll, Peter Fässler, Lucia Gratz, Ueli Habegger, Martin Hüppi, Lambrini Koutoussaki, Sylvain Malfroy, Georg Matter, Marie-Thérèse Torche-Julmy, Liselotte Wechsler, Karin Zaugg

Nombre des membres: 276 membres (moins les démissions)  
(254 membres individuels, 16 membres institutionnels, 6 jeunes membres professionnels émergents)

*Point 6 de l'ordre du jour*

## *Rapport annuel 2022 du président, du secrétariat général et du secrétariat*

### *Rapport annuel 2022 du président*

Il y a de cela une année, j'ai débuté mon rapport annuel par les nouvelles affligeantes venues d'Ukraine, en espérant vous annoncer cette année une évolution réjouissante. Nous savons tous que cela n'a pas été le cas. En parallèle, nous recevons également des images horribles issues de Turquie et de la Syrie, ainsi que des nouvelles d'inondations et d'autres catastrophes naturelles survenues dans toutes les régions du monde. Nous découvrons avant tout les tragédies humaines majeures qui en découlent et transmettons notre profonde sympathie à toutes les populations concernées. Ceci étant, nous devons également constater les pertes majeures et les destructions volontaires de notre patrimoine culturel bâti. Or, il ne s'agit pas uniquement de pertes matérielles irremplaçables. Bien au-delà de dommages immatériels et des pertes qui en découlent, il s'agit de ce que nous considérons être notre patrie.

L'identification, la documentation et la conservation des aspects immatériels dans le cadre de la sauvegarde de notre patrimoine bâti ont été nouvellement introduites dans les statuts d'ICOMOS. Paris a demandé aux groupes nationaux de reprendre également ces points dans leurs propres statuts. Le comité a dès lors adapté nos statuts et propose l'adoption de la révision envisagée dans le cadre de l'assemblée générale annuelle 2023. En parallèle, cela a permis de fixer la définition et la position légale des professionnels émergents (membres de moins de 30 ans) dans un nouvel article.

En ce qui concerne l'aide à l'Ukraine et les activités qui y sont liées, ce point sera traité de manière plus complète dans un autre cadre. A ce propos, je souhaite remercier tous les participants et l'OFC pour leur aide financière. Le fait que, en quelques jours, un convoi de matériel de construction a pu être mis sur pied en vue de la protection d'installations menacées par les combats est sans aucun doute exceptionnel au sein d'ICOMOS Suisse.

Sinon, l'année s'est écoulée dans le calme, tant pour le comité que le président. Sur le plan international, ICOMOS procède actuellement à une nouvelle définition de ses tâches dans le cadre du suivi des sites inscrits au patrimoine mondial. Diverses enquêtes et réunions en ligne ont eu lieu dans ce domaine. En ce qui nous concerne, cette thématique n'est guère préoccupante, dans la mesure où la Suisse considère ce suivi comme une tâche étatique, prise en charge par l'OFC et la commission UNESCO. Je suis favorable à cette solution « Suisse » et ne considère par ICOMOS Suisse comme une sorte de police du patrimoine mondial, mais en tant qu'instance consultative, avec un groupe compétent et diversifié d'experts. Dans ce cadre, nous sommes à disposition des sites du patrimoine mondial, tout en remplissant actuellement cette tâche dans toute une série d'autres instances et de commissions variées.

Dans ce contexte, les groupes de travail constituent un instrument majeur. Le groupe de travail Système § série a pu clôturer par sa publication fin automne une recherche et une documentation d'un grand intérêt et particulièrement précieuse. Le groupe de travail ne sera cependant pas dissous, dans la mesure où la question de la création d'une banque de données demeure ouverte. Cette année encore, avec la sélection du Ortstockhaus à Braunwald, un bijou du mouvement moderne classique, et du restaurant Le Tonnelier à Bulle, un représentant exceptionnel de la Belle Époque, le groupe de travail des Hôtels et restaurants historiques a décerné deux prix pour des établissements exemplaires, tant au niveau de leur restauration que de leur conservation. De même, le groupe de travail en charge des jardins historiques se préoccupe toujours, avec la formation permanente et diverses publications à prôner les points principaux en matière

de sauvegarde des jardins et des parcs historiques.. « Un avenir pour notre passé », tel fut la devise de l'année européenne de la protection du patrimoine 1975. En raison des conséquences du changement climatique, des migrations et des déplacements de population, ce nouveau groupe de travail « Un futur pour quel passé » se consacre à la question du passé qui était visé par « nos » cinquante ans plus tard. Il abordera la problématique du patrimoine des minorités, des marginaux et des êtres humains dépourvus de tout groupe de pression et coordonnera en accord avec l'Office fédéral de la culture les diverses activités suisses de l'année du jubilé 2025.

Le comité s'est réuni durant l'année écoulée à six reprises, en majorité en ligne. Outre des questions d'actualité, le débat porta sur l'achèvement du nouveau volume Monumenta et sur la régulation de la succession du comité. En 2024, trois membres, dont le président, se retireront du comité. Nous sommes par conséquent à la recherche de membre engagés et intéressés, disposés à siéger au comité. A noter que, au sein du comité, Lucia Regazzoni a repris la tâche de représentante des professionnels émergents de Jasmin Christ.

L'augmentation importante de la charge de travail du secrétariat et les coûts qui en découlent préoccupent également le comité. Dans la mesure où les moyens financiers sont réduits, nous cherchons désormais des solutions permettant l'optimisation des procédures et des limitations des conventions de service. Dans la mesure où la qualité des prestations offertes par Musivo sont très appréciées, le comité souhaite poursuivre sa collaboration avec cet organisme.

Dans le cadre de la réorientation de la formation continue souhaitée par l'OFC, il n'a pas encore été possible d'engager des démarches concrètes. Le comité regrette qu'ICOMOS, dans le cadre des nouvelles manifestations de Nike, n'ait plus été traité en tant que partenaire à plein titre. Le comité est également irrité qu'ICOMOS Suisse n'ait été informé ni par le secrétariat de Paris, ni par l'OFC des activités et des résolutions prises lors de la réunion européenne des ministres de la culture en janvier à Davos, dans le cadre de la Déclaration de Davos.

Pour conclure, je souhaite remercier tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se sont engagés en faveur de notre patrimoine bâti, tant à l'extérieur qu'en sous-sol. Je remercie également de tout cœur mes collègues du comité pour leur soutien indéfectible, Monica Bilfinger pour sa gestion des relations internationales, Manuela Eberle pour ses tâches de secrétariat, pas toujours faciles à gérer, Jean-Pierre Lewerer pour ses précieux travaux de traduction, fort gourmands en temps, ainsi que Michel Muttner pour son engagement dans le domaine de l'artisanat dans le domaine de la conservation du patrimoine. Mes remerciements s'adressent également à Oliver Martin et à l'Office fédéral de la culture pour son précieux concours financier à notre section nationale.

Niklaus Ledergerber, président d'ICOMOS Suisse

#### *Rapport annuel 2022 du secrétariat général*

Sur le plan des manifestations internationales, l'année 2022 s'est révélée être une période particulièrement calme.

Dans le domaine de notre réponse aux engagements internationaux d'ICOMOS Suisse, nous sommes toujours très en retrait. Même si la Covid ne constitue plus une thématique importante, nous sommes

toujours d'avis que les questions énergétiques et environnementales font que nous hésitons à entreprendre des voyages à grande distance en vue de participer à des séances souvent fort brèves.

L'assemblée générale 2022 a eu lieu du 25 au 30 octobre à Bangkok, en Thaïlande. Très tôt, aussi bien le président d'ICOMOS Suisse que la secrétaire générale ont décidé de renoncer au déplacement en Thaïlande. À l'origine, le choix se porta sur une AG dans la ville d'Udon Thani, à l'extrémité nord est du pays. Ce choix fut ensuite abandonné au profit d'une manifestation organisée dans la capitale de Bangkok. Cette décision semble également découler de problèmes d'infrastructure. En effet, l'AG, depuis la période de la Covid, est également toujours accessible en ligne, de telle sorte que les participants-es du monde entier peuvent y assister. La réunion du comité consultatif, à laquelle sont conviés les présidents des comités nationaux, a eu lieu le 28 octobre.

Un problème de la tenue de l'AG en ligne semble se poser au niveau des votes. Selon les statuts, les votes peuvent en effet être cumulés. Ceci signifie, dans le cas d'ICOMOS Suisse, que les 20 voix dont nous bénéficions en raison du nombre de nos membres peuvent être cumulées sur 5 de nos membres. Or, dans le cas d'un vote en ligne, cela signifie que 4 adresses de courriels doivent être reportées à une cinquième adresse de courriel. Apparemment, les problèmes qui en résultent sont à ce point complexes que, depuis 2023, tout cumul est interdit. Cela implique que 20 membres d'ICOMOS Suisse doivent être présents en ligne pour pouvoir bénéficier des 20 votes de notre section nationale. C'est ce défi qu'ICOMOS Suisse doit relever en 2023.

ICOMOS Suisse fait également partie du groupe ICOMOS Europe. Ce dernier se réunit fréquemment et, en 2022, en juin à Cracovie. Là encore, aucun représentant d'ICOMOS Suisse n'a fait le déplacement et nous nous sommes bornés à une participation en ligne. Cette réunion a été largement placée sous le signe de la guerre en Ukraine qui a débuté le 24 février. En revanche, ICOMOS Ukraine s'est rendu à Cracovie dans le cadre d'une délégation regroupant le président et plusieurs membres du comité et ont rapporté les événements qui se déroulaient dans leur pays. Leur compte rendu a laissé une forte impression. Pour l'essentiel, la délégation ne s'est pas limitée à communiquer les dommages de guerre, mais a tenté de faire comprendre à l'univers ICOMOS que ce conflit vise à l'extinction d'un peuple.

Peu de temps après l'AG d'octobre en Thaïlande eut encore lieu une autre réunion en ligne du groupe Europe, à laquelle je n'ai malheureusement pas pu assister.

En ce qui concerne mon activité au sein du groupe de travail Suisse-Ukraine, de nombreux comptes rendus ont été diffusés dans d'autres lieux. Mon compte rendu peut être consulté sur le site Internet ad hoc. Il y paraîtra également un compte rendu final adressé à l'OFC, une fois que la distribution de notre matériel en Ukraine sera achevée.

Monica Bilfinger, secrétaire générale d'ICOMOS Suisse

### *Rapport annuel 2022 du secrétariat*

#### *Membres*

L'évolution du nombre de membres révèle, par rapport à l'année dernière, une augmentation importante, fort réjouissante. Nous avons ainsi eu le plaisir d'accueillir cette année 14 nouveaux membres, dont deux sont jeunes et font ainsi partie des professionnels émergents.

## *Finances*

Pour notre exercice de l'année dernière, nous avons à nouveau pu bénéficier d'un soutien généreux de l'Office fédéral de la culture. De même, l'OFC a participé aux coûts de création et de publication du volume « Monumenta V », à quoi s'ajoute une subvention relativement importante au profit de l'aide à l'Ukraine. Grâce à ces subventions, au versement ponctuel des cotisations des membres et de la discipline au niveau des dépenses, le bilan de cette année présente cette année encore une clôture positive.

## *Point 7 de l'ordre du jour*

### *Rapports annuels des groupes de travail 2022*

#### *Groupe de travail en charge des parcs et jardins historiques*

En raison des circonstances liées à la pandémie de la covid, les activités du groupe de travail ont été fortement réduites au cours de l'année 2022.

Le groupe de travail s'est réuni au cours de deux séances et a passé une journée à Bienne dans le but de préparer la manifestation en faveur de la formation continue, organisée en collaboration avec le service horticole de la ville. Les demandes concernant les objets figurant sur la liste des objets inventoriés, ainsi que le besoin d'une consultation spécialisée dans le cadre des procédures en cours visant à la protection d'objets figurant sur la liste ont fortement augmenté au cours de cette année. La manifestation de Bienne en faveur de la formation continue en cours d'élaboration, consacrée à la thématique Identification et entretien de parcs et de jardins historiques a, en raison d'une faible participation, dû être déplacée d'une année, en 2023.

L'AG du groupe de travail a décidé d'élaborer des fiches techniques accessibles au commun des mortels consacrées à diverses problématiques de fond portant sur l'approche adéquate du patrimoine des parcs et jardins. Une première fiche consacrée à la thématique Biodiversité et sauvegarde des parcs et jardins est en cours d'élaboration.

Brigitte Frei-Heitz, présidente du groupe de travail ICOMOS en charge de la sauvegarde des jardins historiques

## *Groupe de travail Hôtels et restaurants historiques*

Pour sa 27<sup>e</sup> année, le jury a reçu 14 candidatures, soit un peu moins que l'année dernière. Huit d'entre elles ont été présélectionnées et ont fait l'objet d'une visite. Pour la première fois, le jury a utilisé une grille d'évaluation contenant sept critères relatifs à l'architecture historique et sept critères relatifs à la gestion hôtelière. Elle sert d'outil interne, n'est pas communiquée à l'extérieur et ne préjuge pas de la décision du jury.

La distinction d'«Hôtel historique de l'année» a été décernée au Ortstockhaus de Braunwald (GL) et celle de «Restaurant historique de l'année» à l'établissement Le Tonnelier de Bulle (FR). Lors de la remise des prix au cœur des montagnes glaronnaises, le président d'ICOMOS Suisse, Niklaus Ledergerber, et le président du jury, Moritz Flury-Rova, se sont retrouvés pour remettre le prix. Une diffusion en direct a permis de retransmettre les discours à Bulle, où Casimir Platzter, les représentantes et représentants d'ICOMOS Suisse, HotellerieSuisse et Suisse Tourisme ont remis simultanément la distinction.

Au début de l'année, deux nouveaux membres de l'association ont rejoint le jury : Annika Grünig pour Suisse Tourisme et Vinzenz van den Berg pour HotellerieSuisse. Fin 2022, Franz Graf et Moritz Flury-Rova se retirent du jury en raison de la limitation de la durée de leur mandat. Moritz Flury-Rova a présidé le jury au cours des trois dernières années. La présidence sera désormais assurée conjointement par René Koelliker et Kerstin Camenisch. Martine Jaquet, architecte et ancienne conservatrice des monuments historiques de la ville de Lausanne, a pu être engagée comme nouveau membre du jury.

Trogen, 12.12.2022, Moritz Flury-Rova, président du jury



Ill 3. Ortstockhaus © Hannes Henz Architekturfotograf Zuerich\_291391

En 2022, la composition du jury était la suivante:

- Moritz Flury-Rova, conservateur des monuments historiques, président du jury
- Kerstin Camenisch, économiste et historienne de l'art
- Albina Cereghetti, conservatrice des monuments historiques
- Benno Furrer, études du patrimoine rural
- Franz Graf, architecte
- Annika Grünig, Suisse Tourisme
- Patrik Hasler-Olbrych, GastroSuisse
- Marcel Just, publiciste
- René Koelliker, historien de l'art
- Maria Rohner Kamerzin, architecte
- Regula Steinmann, Patrimoine suisse
- Vinzenz van den Berg, HotellerieSuisse
- Mark von Weissenfluh, hôtelier
- Arndt Schafer, secrétariat du jury

## *Groupe de travail Système & Série*

Le groupe de travail Système & Série (> [www.system-serie.ch](http://www.system-serie.ch)) a achevé en octobre 2022 ses recherches sur la construction de systèmes suisses par une publication qu'il a présentée à un large public. Pour ce faire, il a trouvé en la maison d'édition gta-Verlag un coéditeur renommé et en Nadine Rinderer une créatrice de livres en pleine ascension. Dans le cadre de quatre colloques organisés fin 2020, les membres du groupe de travail et les nombreuses auteures et auteurs externes des textes d'inventaire sur les différents systèmes de construction ont discuté leur travail de recherche et leurs contributions. Sous la direction de Raphael Sollberger, le travail de rédaction du volume d'environ 250 pages a finalement commencé en février 2021. Outre les textes d'inventaire et les essais scientifiques des membres du groupe de travail, il comprendra également deux interviews interdisciplinaires, un glossaire et un index des personnes sur la construction de systèmes en Suisse. En été, Oliver Hänni et Raphael Sollberger ont en outre photographié une grande partie des objets dont le portrait figure dans le livre, et en octobre, l'ensemble de l'ouvrage a pu être remis à l'éditeur pour relecture. En novembre, parallèlement à la relecture, Nadine Rinderer a déjà commencé la mise en page du livre, de sorte que le volume puisse être composé et ensuite imprimé au printemps 2022. Le livre est disponible auprès des éditions gta: <https://verlag.gta.arch.ethz.ch>

### Membres actuels du groupe de travail / direction

André Barthel, Dipl.-Ing., MAS ETH	(Kantonale Denkmalpflege Zürich)
Andreas Galmarini, Dipl.-Ing., Dr. Sc. ETH SIA	(WaltGalmarini AG)
Lucia Gratz, Dipl.-Ing. Arch. MAS ETH SIA	(ETH Zürich)
Silke Langenberg, Prof. Dr.	(ETH Zürich)
Hansruedi Meier	(Meier Planungsdienste Sàrl)
Sarah M. Schlachetzki, Dr. phil.	(Universität Bern)
Tino Schlinzig, Dr. phil.	(ETH Zürich)
Raphael Sollberger, MA Art History / Cultural Heritage	(Kantonale Denkmalpflege Zürich, Berner Heimatschutz)
Thomas Stahl, Dipl.-Ing., M. Sc.	(Institut für angewandte Bauphysik AG)
Karim Ghazi Wakili, Dr.	(Institut für angewandte Bauphysik AG)
Direction:	Silke Langenberg, Prof. Dr. (ETH Zürich) Tino Schlinzig, Dr. phil. (ETH Zürich)

## *Professionnels émergents PE*

Depuis une année, Lucia Regazzoni est la représentante des professionnels émergents (PE). Le passage de témoin a joué un rôle décisif dans l'analyse de la situation au niveau des PE. Les professionnels émergents d'ICOMOS Suisse constituent dorénavant un groupe restreint, dans la mesure où, entre-temps, la limite d'âge fixée à 30 ans a été franchie par un certain nombre de ses membres. N'hésitez pas à inviter à titre de « parrain ou de marraine », des spécialistes jeunes ou débutants à devenir membre d'ICOMOS. Par ailleurs, les PE versent une cotisation annuelle de CHF 85.– en lieu et place de 170.–. Des suggestions propres à favoriser les échanges entre les diverses tranches d'âge actives sur les monuments au niveau Suisse seront accueillies favorablement dans notre association. Pour cela, nous vous prions de prendre contact avec Lucia Regazzoni ([regazzoni@icomos.ch](mailto:regazzoni@icomos.ch)).

En résumé, ICOMOS international célèbre le 18 avril la Journée internationale du monument. Le thème de cette année est intitulé « patrimoine en transformation ». Le groupe de travail des professionnels émergents organise à cette occasion un « café global », une manifestation visant à favoriser la participation aux cérémonies dans le monde entier, permettant au public de mener un dialogue transgénérationnel et intégrateur.

Avantages réservés aux membres PE : en vue de la participation à l'assemblée générale 2023 d'ICOMOS à Sydney (31.08.–09.09.2023), les membres PE bénéficient de diverses réductions !

Une nouveauté : depuis septembre 2022, le GTPE présente un site Linked-In et Instagram. L'ensemble des webinars actuels et futurs des divers groupes de travail sont dorénavant consultables sur les sites mentionnés ci-dessous. D'autres informations et liens sur les réunions en ligne suivront par courriel.

Facebook : [Icomos Suisse](#) / GTPE : [Link](#)

Instagram : [@Icomos Eps](#)

LinkedIn : [Icomos-Emerging-Professionals](#)

Point 9 de l'ordre du jour  
Bilan au 31.12.2022 (en CHF)

	<u>aktuelles Jahr</u> CHF	<u>Vorjahr</u> CHF
<i>AKTIVEN</i>		
<i>Umlaufvermögen</i>		
Flüssige Mittel (Bankguthaben)	278'693.38	162'950.98
Transferkonto	-170.00	-64.00
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen	10'388.00	4'240.00
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen (AG)	3'000.00	0.00
Aktive Rechnungsabgrenzungen	3'002.40	1'100.00
<i>Total Umlaufvermögen</i>	<u>294'913.78</u>	<u>168'226.98</u>
<i>Anlagevermögen</i>	0.00	0.00
<i>Total Aktiven</i>	<u>294'913.78</u>	<u>168'226.98</u>
<i>PASSIVEN</i>		
<i>Kurzfr. Fremdkapital</i>		
Verbindlichkeiten aus Lief. und Leistungen	10'614.90	9'460.20
Verbindlichkeiten aus Lief. und Leistungen Arbeitsgruppen	5'578.20	610.00
Passive Rechnungsabgrenzungen	68'034.00	63'526.15
kfr. Rückstellungen	0.00	0.00
<i>Total Kurzfr. Fremdkapital</i>	<u>84'227.10</u>	<u>73'596.35</u>
<i>Langfristige Rückstellungen und Fonds</i>		
Fonds Ukraine-Erhaltungsmassnahmen	87'883.75	0.00
<i>Total Langfristige Rückstellungen und Fonds</i>	<u>87'883.75</u>	<u>0.00</u>
<i>Eigenkapital</i>		
Vereinskapital	94'630.63	73'193.47
Reingewinn	28'172.30	21'437.16
<i>Total Eigenkapital</i>	<u>122'802.93</u>	<u>94'630.63</u>
<i>Total Passiven</i>	<u>294'913.78</u>	<u>168'226.98</u>

## Compte des résultats 2022 (en CHF)

	<i>aktuelles Jahr</i> CHF	<i>Vorjahr</i> CHF
	<hr/>	<hr/>
Einzelmitglieder / EP	44'710.00	45'390.00
Kollektivmitglieder	7'060.00	6'835.00
Beiträge öffentliche Partner	165'000.00	35'000.00
Beiträge private Partner	200.00	1'630.00
Beiträge ICOMOS International	3'063.00	12'168.00
Jahrestagung	2'173.00	1'280.00
Erträge Arbeitsgruppen	30'429.00	9'000.00
Andere Eträge	25.00	0.00
Erlösminderungen	-850.00	0.00
<i>Betriebsertrag</i>	<hr/> <i>251'810.00</i>	<hr/> <i>111'303.00</i>
Material-, Waren und Dienstleist.aufwand Arbeitsgruppen	0.00	-15'928.90
Aufwand Arbeitsgruppen	8'375.10	0.00
Aufwand Ukraine Erhaltungsmassnahmen	12'116.25	
Speisung Ukraine-Fonds	87'883.75	
<i>Total Direkter Aufwand (Material und Dienstleistungen)</i>	<hr/> <i>108'375.10</i>	<hr/> <i>-15'928.90</i>
<i>Bruttogewinn</i>	<hr/> <i>143'434.90</i>	<hr/> <i>127'231.90</i>
Löhne	7'201.40	29'588.35
Honorare von Dritten	15'717.70	18'221.34
Sozialversicherungsaufwand	810.45	4'936.60
<i>Total Personalaufwand</i>	<hr/> <i>23'729.55</i>	<hr/> <i>52'746.29</i>
<i>Betriebserfolg I</i>	<hr/> <i>119'705.35</i>	<hr/> <i>74'485.61</i>
Sekretariat / Administration	36'556.05	34'399.85
Versand / Porti	1'290.10	853.95
Mitgliederbeiträge / Abonnemente	620.00	450.00
Beiträge ICOMOS International	16'860.25	16'649.65
Jahrestagung	9'603.25	3'823.60
Internet / EDV	2'720.05	5'899.55
Übriger Aufwand	4'090.40	3'715.35
Werbung / Pressearbeit	19'493.30	-8'158.95
Vorstand Spesen / Klausuren	146.70	55.90
Kontakte / Reisen	0.00	-5'000.00
Bankspesen	140.95	164.45
<i>Total übr. Betriebsaufwand</i>	<hr/> <i>91'521.05</i>	<hr/> <i>52'853.35</i>
<i>Betriebserfolg II</i>	<hr/> <i>28'184.30</i>	<hr/> <i>21'632.26</i>
Kursverlust	12.00	195.10
<i>Total Finanzerfolg und Abschreibungen</i>	<hr/> <i>12.00</i>	<hr/> <i>195.10</i>
<i>Reinerfolg</i>	<hr/> <i>28'172.30</i>	<hr/> <i>21'437.16</i>

*Traktandum 14*  
*Révision des statuts*

*ICOMOS Suisse : Statuts*

*1) Dénomination et siège*

*Article 1<sup>er</sup> Dénomination*

Sous la dénomination «ICOMOS Suisse» (ci-après ICOMOS Suisse), il est constitué une association conformément au Conseil international des Monuments et des Sites (ci-après l'ICOMOS) et au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Cette association regroupe tous les membres d'ICOMOS domiciliés en Suisse.

*Article 2 Siège*

Le siège d'ICOMOS Suisse est identique à celui de son secrétariat.

*2) Buts et activités*

*Article 3 Principes*

ICOMOS Suisse se donne pour mission, au niveau national et international, de promouvoir la conservation, l'étude et la protection des monuments historiques, des sites, des ensembles dignes d'être sauvegardés **ainsi que de promouvoir leurs aspects immatériels**. Ces objectifs sont définis à l'article 3 des statuts de l'ICOMOS annexés aux présents statuts.

*Article 4 Buts*

En tant qu'association internationale, indépendante et interdisciplinaire – et en accord avec ses obligations internationales au sens de l'article 4 des statuts de l'ICOMOS –, ICOMOS Suisse se fixe les buts suivants :

- analyse et sauvegarde durable du patrimoine culturel de la Suisse, conformément aux chartes de l'ICOMOS
- promotion, mise à disposition et diffusion constante des standards en vigueur pour une approche professionnelle du patrimoine culturel, de son entretien, de sa conservation **ainsi que des aspects du patrimoine culturel immatériel**
- promotion des échanges professionnels et de la formation permanente de ses membres
- sensibilisation du public aux disciplines liées à la conservation des monuments historiques

- organisation de projets et de manifestations professionnelles dans les domaines de la sauvegarde du patrimoine, de la conservation et de la restauration, de l'archéologie, de l'architecture, des études et analyses architecturales, du génie civil et du développement urbain
- collaboration avec les institutions et les organisations, tant nationales qu'internationales, actives dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel
- soutien des autorités et des institutions compétentes dans l'évaluation du développement à long terme, l'expertise et la surveillance constante des sites suisses inscrits au patrimoine mondial

### 3) Adhésion

#### Article 5 Catégories de membres

ICOMOS Suisse est composé de tous les membres d'ICOMOS de nationalité suisse ou résidant en Suisse, en application de l'article 5 des statuts de l'ICOMOS, répartis en

- membres individuels, **y compris les professionnels émergents (PE)**
- membres institutionnels
- membres donateurs
- membres d'honneur

#### Article 6 Définitions

Les différentes catégories de membres sont décrites comme suit :

Membres individuels :

Est membre individuel toute personne physique qui est au bénéfice des qualifications définies à l'article 5 des statuts de l'ICOMOS **ainsi que les futurs professionnels qui sont appelés professionnels émergents (PE)**.

Membres institutionnel :

Est membre institutionnel toute personne morale au sens du droit public.

Membres donateurs :

Toute personne physique ou morale qui, pour des raisons économiques ou idéologiques, s'intéresse au travail d'ICOMOS Suisse et soutient cette section financièrement. Chaque membre donateur, en tant que personne morale, est représenté à l'assemblée des membres par une personne physique. Les membres donateurs ou leurs représentants ne siègent pas dans les autres organes d'ICOMOS Suisse. Les membres donateurs peuvent librement se prévaloir de la qualité de «membre donateur» d'ICOMOS Suisse. Leur cotisation s'élève au minimum à trois fois le montant de la cotisation des membres institutionnels.

Les membres d'honneur:

L'assemblée des membres (voir article 13) peut, sur proposition du comité, conférer la dignité de membre d'honneur à des membres d'ICOMOS Suisse qui ont rendu des services exceptionnels pour la conservation, l'étude ou la protection de monuments, d'ensembles, de sites à protéger, **aux aspects du patrimoine culturel immatériel** ou à l'association d'ICOMOS Suisse.

#### *Article 7 Adhésion*

Peut être admise au sein d'ICOMOS Suisse toute personne physique ou morale qui est au bénéfice des qualifications définies à l'article 5 des statuts de l'ICOMOS et qui en fait la demande.

La demande d'adhésion (complétée par un curriculum vitae et par une présentation des activités liées à la discipline) est à adresser au secrétariat d'ICOMOS Suisse à l'attention de son comité, avec la recommandation de deux membres de la section nationale. Le comité examine la demande et décide définitivement de l'adhésion. Le secrétariat d'ICOMOS Suisse informe le secrétariat de l'ICOMOS de la nomination des nouveaux membres.

Chaque membre institutionnel désigne une personne morale qualifiée comme suppléant.

#### *Article 8 Obligations des membres*

- Les membres d'ICOMOS Suisse s'engagent à respecter les Principes éthiques / Ethical Principles selon l'article 6 de l'ICOMOS et en attestent par leur signature.
- Les membres d'ICOMOS Suisse reconnaissent les décisions de l'assemblée générale/General Assembly de l'ICOMOS.

#### *Article 9 Démission et radiation*

La qualité de membre prend fin

- a) par la démission pour l'année suivante, déclaration écrite à adresser au secrétariat au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours
- b) par exclusion prononcée par le comité pour non paiement de la cotisation, pour préjudice moral ou matériel porté à l'association
- c) par décès

Un membre peut faire appel de la décision du comité d'ICOMOS Suisse auprès du Conseil d'administration/Board par l'intermédiaire du secrétariat de l'ICOMOS.

#### 4) *Finances*

##### *Article 10 Recettes*

Les recettes d'ICOMOS Suisse se composent des

- cotisations des membres
- dons et legs
- subventions et donations
- autres sources de financement approuvées par le comité

##### *Article 11 Cotisations*

Tous les membres, à l'exception des membres d'honneur, s'acquittent d'une cotisation annuelle. **Les membres âgés de moins de 30 ans paient une cotisation réduite (actuellement 50%), conformément à l'article 6b des statuts de l'ICOMOS).**

Les cotisations destinées à l'ICOMOS sont incluses dans ces montants. Les transactions financières avec l'ICOMOS sont réglées par les statuts de cette dernière.

#### 5) *Organes*

##### *Article 12 Structure*

Les organes de d'ICOMOS Suisse sont :

- l'assemblée des membres
- le comité
- l'organe de révision des comptes

##### *Article 13 Assemblée des membres*

L'assemblée des membres est composée de tous les membres ou leurs suppléants. Elle établit, si nécessaire, son propre règlement interne. Elle élit la présidente ou le président, le comité et l'organe de révision des comptes.

Elle désigne les autres organes d'ICOMOS Suisse, selon les articles 13 à 16.

Elle approuve le rapport annuel et les comptes annuels. Elle donne décharge au comité et fixe les montants de la cotisation annuelle.

Elle élit les membres d'honneur.

Elle attribue les droits de vote pour l'assemblée générale de l'ICOMOS (voir article 18).

L'assemblée des membres est convoquée en session ordinaire au moins une fois par année civile. Une assemblée extraordinaire peut être demandée par au moins 10% de tous les membres ayant le droit de vote et doit se réunir dans les 45 jours. Les convocations et l'ordre du jour doivent être envoyés au moins 20 jours avant la date de l'assemblée des membres. Ces envois se font par voie postale ou par courriel.

L'assemblée des membres ne peut statuer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité simple (les articles 19 et 20 demeurent réservés).

**L'assemblée des membres peut également se dérouler de manière virtuelle.**

#### *Article 14 Présidence*

La présidence d'ICOMOS Suisse dirige les réunions du comité et, en règle générale, également l'assemblée des membres. Selon les statuts d'ICOMOS, la personne qui revêt ce rôle est membre du Comité consultatif de l'ICOMOS et donc généralement responsable des liens entre ICOMOS Suisse et les organes directeurs de l'ICOMOS. Elle dirige le secrétariat.

#### *Article 15 Comité*

Le comité est composé de la présidence et d'au moins quatre membres individuels d'ICOMOS Suisse, **dont au moins un doit avoir moins de 30 ans**. Le comité est composé en fonction de sa responsabilité de direction, de manière à ce que les compétences de ses membres se complètent. Il s'organise lui-même.

Ses membres sont élus pour une durée de trois ans et sont rééligibles pour deux périodes consécutives.

Les tâches du comité comprennent la gestion des affaires et des finances d'ICOMOS Suisse, à savoir :

- application des décisions de l'assemblée des membres
- décision de l'adhésion de nouveaux membres
- représentation de l'association auprès des autorités et des tiers
- information destinée aux membres
- désignation de représentants d'ICOMOS Suisse dans les organes de l'ICOMOS et dans d'autres organisations nationales et internationales. La durée du mandat de ces représentants est la même que celle des membres du comité.

La présidence et un autre membre du comité disposent de la signature collective à deux pour traiter les affaires financières qui excèdent la somme de CHF 10'000.-

Au besoin, des membres d'ICOMOS Suisse ou des spécialistes externes, qui n'en font pas partie, peuvent être invités aux réunions du comité. Ils ont une voix consultative.

Le comité se réunit selon les besoins, au moins une fois par an. Il peut prendre des décisions par correspondance.

#### *Article 16 Organe de révision des comptes*

L'organe de révision est élu chaque année par l'assemblée des membres. Le recours à une fiduciaire est autorisé.

### *6) Groupes de travail*

#### *Article 17 Groupes de travail*

En vue du traitement de questions techniques, méthodologiques ou scientifiques, les membres d'ICOMOS Suisse peuvent créer des groupes de travail. En cas de besoin, des spécialistes externes peuvent y être intégrés.

Les groupes de travail rendent compte au comité et sont dirigés ou encadrés par un membre du comité.

Les groupes de travail sont limités à une durée maximale de six ans et doivent fournir au préalable une description de leur projet (conception, objectif, durée, organisation, financement) qui doit être approuvée par le comité. Les groupes de travail peuvent être renouvelés.

La comptabilité est gérée par le secrétariat d'ICOMOS Suisse.

Les groupes de travail soumettent chaque année au comité, à l'attention de l'assemblée des membres, un rapport écrit sur l'état de leurs travaux. A la fin du projet, ils présentent un rapport final au comité.

### *7) Assemblée générale de l'ICOMOS*

#### *Article 18 Représentation d'ICOMOS Suisse à l'assemblée générale*

Tous les membres d'ICOMOS Suisse, de leurs représentants ou suppléants, ont le droit de participer à l'assemblée générale de l'ICOMOS. ICOMOS Suisse peut déterminer le nombre de droits de vote, conformément aux articles 6d et 13d3 des statuts de l'ICOMOS.

L'assemblée des membres d'ICOMOS Suisse détermine à cet effet, sur proposition du comité, le nombre de ses membres auxquels elle délègue le droit de vote. Le dépôt de leurs noms ainsi que la nomination éventuelle de leurs suppléants sont réglés par les statuts de l'ICOMOS.

## *8) Dispositions finales*

### *Article 19 Modifications des statuts*

Toute modification des statuts doit être approuvée par l'assemblée des membres à une majorité des deux tiers des membres ou de leurs suppléants présents.

Toute modification statutaire doit ensuite être ratifiée par l'ICOMOS.

### *Article 20 Dissolution du groupe national*

La dissolution d'ICOMOS Suisse requiert l'approbation de la majorité de tous les membres.

Lors de la dissolution d'ICOMOS Suisse, l'éventuelle fortune de l'association doit être remise pour moitié à la Commission suisse de l'UNESCO et pour moitié à l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) pour une utilisation à des fins similaires.

### *Article 21 Dispositions transitoires*

Les présents statuts annulent et remplacent ceux du 1<sup>er</sup> juin 1993 qui ont été revus le 8 mai 2009 et le 16 mai 2014.

Ils ont été entérinés par l'assemblée des membres le ... mai 2023 à ...

## Plan de situation / accès

### SUPSI – Scuola universitaria, via Flora Ruchat-Roncati 15, 6850 Mendrisio

Le nouveau campus universitaire de la SUPSI à Mendrisio est situé à proximité de la gare, sur une parcelle de la ville de Mendrisio autrefois occupée par les anciennes fabriques RIRI. Le campus de Mendrisio présente une importance toute particulière pour l'ensemble de la région, dans la mesure où il a permis de créer un véritable pôle universitaire dédié à l'architecture, la construction et le design, tout en permettant le développement des synergies entre l'académie d'architecture de la Suisse italienne (USI) et le département de la SUPSI.

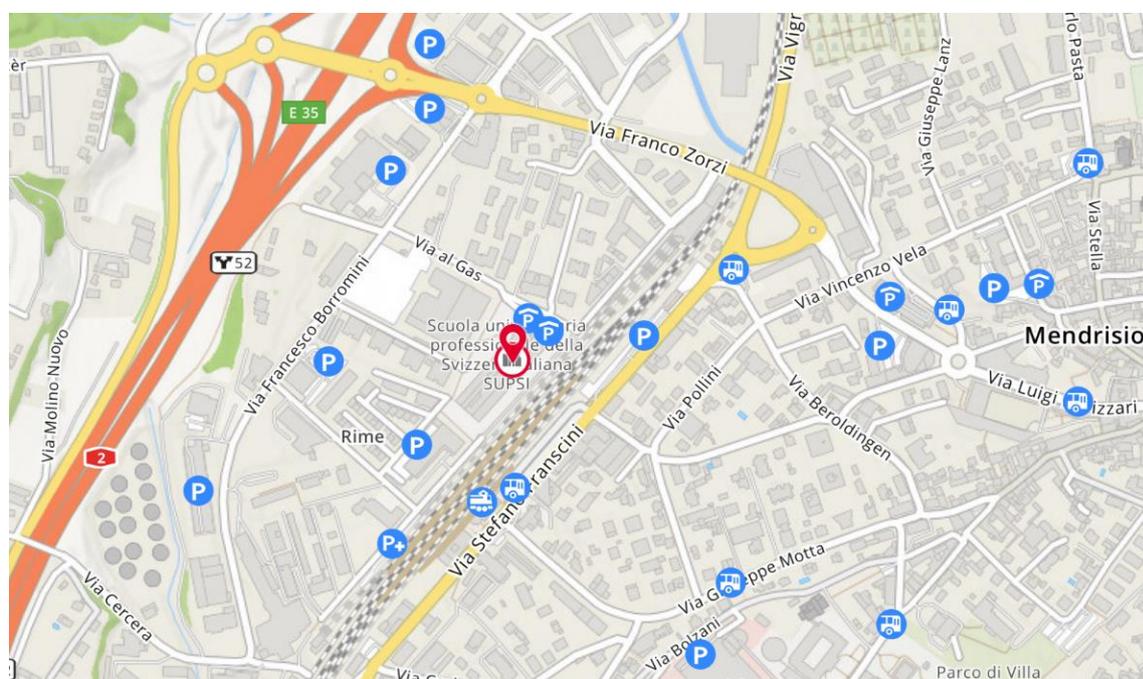
### Accès par les transports en commun

Le campus de la SUPSI Mendrisio se trouve à 3 minutes environ à pied de la gare de Mendrisio.

Arrivée par chemin de fer le 5.5.23 à la gare de Mendrisio : 13:18	Départ de Genève	08:15
	Départ de Berne	10:02
	Départ de Zurich	11:05
	Départ de Saint-Gall	10:05

### Arrivée en voiture

Des places de stationnement accessibles depuis la Via Al Gas sont à disposition dans les niveaux inférieurs du parking du campus.



III. 4 Plan de situation de la SUPSI: map.search.ch